



**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 05/07/2023**

**PROCÈS-VERBAL**

Le CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de SECLIN, convoqué le 28 juin 2024 par Monsieur le Maire, s'est assemblé en salle Ronny Coutteure sous la présidence de Monsieur François-Xavier CADART, Maire.

**Secrétaire de séance** : Fouad Eddine EL GHAZI

**Nombre de Conseillers en exercice** : 33

**Présents** : 23

**Votants** : 33

32 pour la délibération n°3 et n°21 (1 déport de vote)

31 pour la délibération n°8 (1 absence au moment du vote d'une élue ayant 1 délégation)

**Présents** :

CADART François-Xavier, Maire,

BACLET Christian, GAUDEFROY Stéphanie, SERRURIER Didier (arrivée à 18H46), MASSET Amandine, RACHEZ Marie-Chantal, GABREL Cécile (sortie de 19H18 à 19H20), SPOTBEEN Michel, Adjoints.

MILLE Roger, CARLIER Hervé, HOGUET Dominique, BAEYENS Marcelle, VANDENKERCKHOVE Didier (sortie de 19H06 à 19H07), LESCROART Daniel, MAKSYMOWICZ Laurence (arrivée à 18H46), WEKSTEEN David, FRERE Francine, EL GHAZI Fouad Eddine, CORBEAUX Éric, DAL Perrine (arrivée à 18H38), DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, PELLIZZARI Rachel, Conseillers.

**Absents excusés** :

LEMAITRE Olivier, procuration à GAUDEFROY Stéphanie

GOULLIART Emmanuel, procuration à GABREL Cécile

HUGUET Caroline, procuration à HOGUET Caroline

LEGRAND Pierre, procuration à BACLET Christian

ROSENBERG-LIETARD Amandine, procuration à SERRURIER Didier

EL MESSAOUDI Amira, procuration à CADART François-Xavier

HUART Cécile, procuration à PRUNES-URUEN Sophie

VANDEKERCKHOVE Benjamin, procuration à CORBEAUX Éric

PACINI Antoine, procuration à DECRAENE Pierre

BARENGHIEN Isabelle, procuration à RACHEZ Marie-Chantal

# Sommaire

1. **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**
2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28/05/2024**
3. **COMMUNICATIONS DU MAIRE**
4. **DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS AU 28/06/2024**
5. **COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**
  1. Désignation des membres du conseil municipal pour siéger au sein des commissions municipales – Annule et remplace les délibérations 1 du 28 mai 2024, 1 & 2 du 1er juillet 2021, et les délibérations 16 & 17 du 24 septembre 2020
  2. Subvention 2024 – Association « Cœur de femmes »
  3. Subvention à projet 2024 – Association « Seclin rando »
  4. Subvention à projet 2024 – Association « Union Musicale de Seclin »
  5. Tarification des interventions d'office des services municipaux
6. **COMMISSION FINANCES**
  6. Renouvellement d'adhésion à l'agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord)
  7. Demande de garantie d'emprunt contractée par le bailleur Habitat Hauts-de-France – Réhabilitation énergétique
  8. Budget alloué à la formation des élus – 2024 – Annule et remplace la délibération n° 9 du 5 avril 2024
  9. Décision modificative n° 1
  10. Tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure
  11. Mise en place du paiement par chèque ANCV
  12. Création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi
  13. Recrutement et rémunération des vacataires, création d'emplois saisonniers
  14. Modification du tableau des effectifs
7. **COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL**
  15. Programmation du Contrat de ville 2024
  16. Conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre du nouveau Contrat de ville et des solidarités 2024-2030
  17. Convention de mise à disposition de bureaux au sein du France services
8. **COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF**
  18. Pénalités en cas de non-réservation des repas
9. **COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**
  19. Attribution de subvention d'équipement à des particuliers
  20. Lancement de la concertation pour définir des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'Énergies Renouvelables (ZAER)
  21. Convention de mise à disposition d'un véhicule utilitaire à des associations caritatives

Retrouvez la vidéo sur le site internet de la municipalité : [www.ville-seclin.fr](http://www.ville-seclin.fr)

Rubrique : actualités

Et/ou

Utilisez l'outil de recherche

## 1. NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.15 du Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose aux Conseillers Municipaux, qui l'acceptent, de nommer Fouad Eddine EL GHAZI, Secrétaire de séance

**Monsieur le Maire :** Bien, écoutez, j'invite chacun, chacune à bien vouloir rejoindre sa place. Monsieur EL GHAZI, si vous voulez bien faire l'appel des élus.

**Monsieur EL GHAZI :** Bonjour, tout le monde. *(Il procède à l'appel.)*

**Monsieur LEFEBVRE :** Le quorum est atteint, Monsieur le Maire, nous pouvons débiter cette séance.

**Monsieur le Maire :** Merci. Alors, je vous propose de débiter cette séance par l'approbation du procès-verbal du dernier Conseil Municipal qui s'est tenu le 28 mai dernier.

## 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 28/05/2024

**Monsieur le Maire :** Avez-vous des observations particulières à formuler ? Pas d'observations, je considère donc ce procès-verbal approuvé.

**PROCÈS-VERBAL approuvé à l'unanimité**

## 3. COMMUNICATIONS DU MAIRE

**Monsieur le Maire :** Tout d'abord, une intervention de la société Dematis. Comme cela a été évoqué en conférence des présidents, on avance sur le fait d'utiliser le moins de papier possible et de dématérialiser un maximum de nos échanges, notamment sur l'ordre du jour du Conseil Municipal, sur les annexes du Conseil Municipal. Afin donc de pouvoir avancer sur cette évolution, je souhaitais que puisse intervenir la société Dematis qui est la société qui a été retenue pour dématérialiser et sécuriser les envois et les convocations. Je vois que notre technologie fonctionne parfaitement, vous êtes en visio pour pouvoir exposer le process qui devrait nous conduire à une dématérialisation de nos envois des éléments du Conseil Municipal. Vous avez la parole. *(Se reporter à la vidéo)*

**Monsieur LECOURT :** Bonjour à tous. Permettez-moi de saluer l'ensemble des membres du Conseil Municipal de Seclin. Comme indiqué en introduction, l'idée est que je vous présente rapidement la solution e-convocations qui est donc portée par l'éditeur Dematis, qui est une solution de transmission des convocations par voie électronique sécurisée, qui va être utilisée désormais et très prochainement par la collectivité et la mairie de Seclin pour toutes les instances, notamment le Conseil Municipal. Ce que je vous propose, c'est que je partage mon écran et que je montre tout simplement aux élus la façon dont ils vont prendre connaissance des informations qui seront transmises par la plateforme. Pour ce faire, je vais partager mon écran et je vais donc arriver sur ma messagerie puisque si vous voulez, la plateforme e-convocations va donc transmettre un e-mail d'alerte à tous les élus qui vont être convoqués pour le Conseil Municipal, bien évidemment, mais également potentiellement pour d'autres instances qui jalonnent la vie de la collectivité. Donc encore une fois, ce mail d'alerte est poussé par la plateforme et, dans ce mail, celui-ci comporte un lien d'accès à la réunion, tant et si bien que les élus vont devoir, pour pouvoir prendre connaissance des informations, tout simplement cliquer sur le lien d'accès à la réunion. D'accord ? Donc là, j'ai cliqué sur le lien d'accès à la réunion et, à partir de ce moment-là, les élus vont, si vous voulez, atterrir sur une page web puisque notre solution est ce qu'on appelle « 100 % web ». Il faut noter que les élus, en cliquant sur le lien... alors, je m'interromps peut-être quelques instants. Dites-moi quand je peux reprendre, Madame BOON. On peut y aller ? Parfait. Du coup, encore une fois, les élus vont recevoir un mail d'alerte qui comporte un lien et, en cliquant sur ce lien, ils vont donc arriver sur une page web où ils vont pouvoir retrouver l'ensemble des éléments qui ont été renseignés et qui ont été transmis par la plateforme. Ils vont pouvoir naturellement voir l'heure et le lieu et le jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal. Ils vont pouvoir ajouter cet événement à leur agenda par le biais de cette petite fonctionnalité ; ils vont également pouvoir bien évidemment renseigner leur présence ou non au futur Conseil Municipal.

Ils vont de ce fait pouvoir cliquer sur ce bouton et ainsi porter à la connaissance du Service Assemblée leur présence ou, éventuellement, si toutefois ils changent d'avis, leur absence lors du prochain Conseil Municipal. D'accord ? Notez encore une fois que pour pouvoir accéder à ces informations, les élus n'ont pas besoin de rentrer ni d'identifiant ni de mot de passe. Ça, c'est un élément très, très important dans notre solution : l'idée, c'est qu'elle soit la moins contraignante possible et que donc, il n'est pas nécessaire de saisir ni un identifiant ni un mot de passe. Partant de ce principe-là, les élus ont répondu au sondage de présence ; ils vont également pouvoir répondre à une question qui peut être posée aussi par le biais de la plateforme, notamment si parfois il y a des événements de convivialité qui sont organisés, ce dont je ne doute pas, voilà, les élus peuvent répondre si oui ou non, ils seront présents par exemple pour le verre de l'amitié. Ce qui est important, bien évidemment, c'est l'accessibilité aux documents, et donc les élus vont pouvoir ici prendre connaissance de la lettre de convocation qui est transmise par le Service Assemblée ; en cliquant sur la lettre de convocation, ils vont bien évidemment également pouvoir prendre connaissance de l'ensemble du dossier de séance, c'est-à-dire de toutes les pièces annexes qui accompagnent la lettre de convocation. Notez que les élus vont pouvoir télécharger les documents de manière individuelle ou utiliser, ce qui est certainement plus facile, le bouton « tout télécharger » qui leur permettra de télécharger, par le biais d'une archive ZIP, l'ensemble des pièces qui constituent le futur dossier du Conseil Municipal. Notez également, mais ça, c'est une fonctionnalité qui est activable ou désactivable, donc ça sera à la discrétion du Service Assemblée, les élus peuvent également, s'ils le souhaitent, poser une question par le biais de la plateforme. Charge au Service Assemblée de leur répondre de manière individuelle ou collégiale, en fonction, je dirais, de la réponse, s'ils souhaitent qu'elle soit plutôt individuelle, c'est-à-dire ciblée sur l' élu ou directement peut-être à l'ensemble des élus concernés, ce qui permet dans ces cas-là de porter la réponse à l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Notez peut-être, autre élément important, que notre solution est ce qu'on appelle « web responsive », c'est-à-dire qu'elle s'adapte à tous les terminaux. C'est-à-dire que bien évidemment, elle est compatible sur smartphone, tablette, PC, mais vous pouvez retrouver toutes ces informations directement sur votre tablette ou sur votre smartphone.

Ce que je souhaite peut-être ajouter sans être trop long, c'est que dans l'hypothèse où effectivement, un élu a répondu négativement au sondage de présence, la plateforme va lui permettre de pouvoir aussi donner son pouvoir. Donc vous avez remarqué que dans ces cas-là, à partir du moment où l' élu a répondu négativement, il a un petit bouton « me faire représenter » où il va pouvoir renseigner le nom d'un autre élu, qui est un délégataire, qui va du coup recevoir son pouvoir et va donc pouvoir, dans ces cas-là, voter en son nom. Ce qui est intéressant, c'est que la plateforme, justement, permet à l' élu, donc au délégant, de signer également la délégation de pouvoir, ce qui va permettre au Service Assemblée d'avoir comme cela une délégation de pouvoir qui est signée électroniquement, ce qui est intéressant puisqu'encore une fois, pour pouvoir signer électroniquement, la plateforme va envoyer à l' élu sur son mobile ce qu'on appelle un « code à usage unique », donc qu'il va tout simplement renseigner – ça, c'est une double sécurité, si vous voulez. Et à partir du moment où le code à usage unique est renseigné, la délégation de pouvoir est donc signée et, bien évidemment, l' élu va pouvoir retrouver ce document et va remonter dans la plateforme. Donc, notez juste encore une fois que le wording est un wording type, vous pouvez changer le contenu de la délégation de pouvoir, mais ce qu'il faut noter, c'est que c'est bien signé par l' élu par le biais de la solution Dematis. C'est une délégation de pouvoir qui a une vraie valeur probante puisqu'elle est signée par Dematis en tant que tiers de confiance, encore une fois, par le biais d'une double authentification, à la fois par le lien reçu dans le mail d'alerte, mais également par le biais du code à usage unique qui a été utilisé pour signer la délégation de pouvoir.

Voilà, me semble-t-il, les éléments principaux. Ce qu'il faut retenir encore une fois, c'est que c'est une solution que vous pouvez vous approprier très rapidement puisque son ADN, si vous voulez, est vraiment tournée vers la simplicité. Encore une fois, notez qu'il n'y a ni identifiant ni mot de passe à renseigner pour les élus ; en cliquant sur le lien, ils arrivent sur une page web où ils prennent connaissance de toutes les informations, bien évidemment l'accès aux documents s'effectue directement par le biais du site web où ils vont pouvoir télécharger l'ensemble des pièces afférentes au dossier de séance du prochain Conseil Municipal. Voilà, je sais que probablement le temps est compté, j'espère avoir présenté de manière succincte et positive la solution e-convocations qui va être utilisée très prochainement pour les futures instances et donc pour les prochaines convocations transmises aux élus. Nous sommes ravis d'accompagner la commune de Seclin et je reste naturellement à la disposition de mes correspondants pour des questions, si toutefois les élus avaient des questions. Nous mettons également des guides utilisateurs à disposition, n'hésitez pas à les utiliser. Voilà, Madame BOON, je pense que l'essentiel a été présenté.

**Monsieur le Maire** : Merci pour ces informations. Si j'ai bien compris, je pense que la connexion ne nous permet pas de poser de questions. Si j'ai bien compris. Seule Madame BOON est en relation avec le représentant de la société, si j'ai bien compris, donc pour rassurer tout le monde, on animera à la rentrée une séance pratico-pratique pour que chacun puisse se familiariser avec l'outil, qui me semble en tout cas nécessaire. Précision faite également que durant cet été, Madame YOUSFI, la directrice de cabinet, s'adressera à chacun de vous pour nous garantir de la bonne adresse mail puisque vous l'avez compris, c'est par le biais des adresses mail que les choses vont se décliner également, pour qu'il n'y ait pas de difficultés. L'objectif sera de nous assurer que les adresses mail enregistrées chez nous soient bien les bonnes. Voilà ce qu'on pouvait dire en tout cas sur cette évolution qui nous permettra donc, comme je l'exposais, de faire des économies papier non négligeables. Voilà. Je ne sais pas s'il y a, à ce stade, d'observation particulière. Je passe dès lors au point suivant.

L'information suivante, je pense que vous en aviez toutes et tous pris connaissance, celle de la fermeture nécessaire de la salle Durot : suite au SDIE, le Schéma Directeur Immobilier et Énergétique, des fragilités sur des bâtiments se sont révélées. On a poussé les investigations de façon un peu plus intense sur certains des bâtiments et il apparaît que la salle Durot – il y a eu des publications de photos, je sais –, les pieds de colonne d'acier qui permettent de tenir le bâtiment sont particulièrement corrodés. À titre d'exemple, l'un de ces pieds qui normalement repose sur 15 centimètres de large repose désormais sur 1 centimètre de large, donc vous voyez un petit peu la fragilité de ce bâtiment qui a été révélée par ces premières analyses, analyses qui vont être complétées courant juillet par le bureau d'études que nous avons diligenté, le bureau Sixense qui est d'un professionnalisme absolu, qui nous a alertés immédiatement de la nécessité de procéder à la fermeture de ce bâtiment et de procéder également à la délimitation d'un périmètre de sécurité. Voilà. La vague que nous craignons arrive, forte du SDIE ; vous vous souvenez que les échanges que nous avons pu avoir sur le sujet révélaient un défaut d'entretien patent de l'ensemble de notre patrimoine, avec des points d'alerte plus spécifiques sur certains de ces bâtiments. Lorsque l'on s'engage sur une nécessaire évolution pour entretenir ces bâtiments, ce n'est pas simplement pour valoriser notre patrimoine, c'est aussi pour permettre le maintien d'un service public. Eh bien nous y sommes, voilà, le défaut d'entretien durant un certain nombre d'années nous conduit aujourd'hui à devoir, sans autre moyen, on est dans l'obligation de fermer ce bâtiment ; nécessairement, cela va avoir un impact pour les groupes scolaires qui évoluent au sein de cette salle à la rentrée, pour les clubs de volley-ball, pour le club d'athlétisme également qui évoluent au sein de cette structure. Je sais que l'Immaculée Conception également a quelques créneaux horaires sur cette salle. Immédiatement, nous avons réuni une cellule de crise, tout à la fois pour déterminer le périmètre de sécurité, pour prendre les premières mesures, et nous sommes d'ores et déjà au travail pour trouver des solutions dans la perspective de la rentrée. On verra dans quelques semaines puisque comme je l'indiquais, le bureau d'études va nous adresser les premières conclusions sur, comment dire, le degré de dangerosité du bâtiment : est-ce que c'est un bâtiment qui peut rapidement faire l'objet de réparations, de remise en sécurité, ou est-ce que c'est un bâtiment qui, définitivement, doit être fermé ? Nous n'en aurons les explications que d'ici quelques semaines et c'est bien évidemment en fonction de ces conclusions que nous nous déterminerons pour procéder, bien évidemment, dans les meilleurs délais, on l'espère, dans le meilleur des cas, aux réparations nécessaires, les réparations de consolidation, pour limiter au maximum les contraintes qui pèsent sur les établissements scolaires, sur les associations qui évoluent au sein de cette salle ou, s'il faut procéder à la fermeture définitive de la salle Durot, eh bien on s'adaptera à ce moment-là. Donc toujours est-il en tout cas que ce que nous craignons arrive petit à petit. Je crains, hélas, que ça ne soit pas le seul bâtiment qui soit concerné ; comme je vous le disais, nous sommes au début de la vague, mais nous assumons et nous continuerons d'assumer, avec les orientations budgétaires – Monsieur BACLET, vous êtes particulièrement au fait sur ces éléments –, les contraintes budgétaires que cela engage. En tout cas, nous ne désarçons pas sur ce fait, nous continuerons d'essayer de remettre notre patrimoine à un certain niveau pour pouvoir maintenir des services publics et poursuivre des activités qui se déploient au sein de ces bâtiments.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce sujet. Peut-être en complément également, puisque dans l'immédiat vous aviez toutes et tous noté que le bureau centralisateur des élections législatives se tenait au sein de cette salle, donc la salle Durot : pour information, le bureau de vote, on a procédé de manière différente, c'est-à-dire que le bureau centralisateur sera cette fois-ci à l'Hôtel de Ville, donc on recentre les points d'information et les recensements des différents résultats des bureaux de vote au sein de l'Hôtel de Ville, et le bureau de vote de la salle Durot sera déployé au sein du Club-House actuellement utilisé par le club de tennis. Donc on reste sur le même site, sur le bureau de vote, avec un fléchage qui permettra aux électeurs de pouvoir se situer et de se rapprocher en tout cas du bureau de vote, et nous maintiendrons un agent au niveau de la barrière pour bien guider les personnes vers le Club-House du tennis, qui fera office de bureau de vote à cette occasion. Pour les résultats définitifs, la proclamation des résultats, comme je l'ai indiqué, cela se fera au sein de l'Hôtel de Ville.

Sur une note plus positive, je sais qu'un diaporama nous a été préparé pour nous féliciter également des diverses manifestations qui ont pu se tenir ou qui se tiendront dans quelques jours, avec l'inauguration du parc de la Ramie, à l'occasion de la Fête de la Musique et à l'occasion également du match qui s'est tenu entre la France et les Pays-Bas, match nul hélas – on espère que ce soir, ce sera la victoire, en tout cas. Je profite de cette occasion pour préciser que c'est un espace qui a été réalisé dans des délais records et je tiens à remercier encore l'ensemble des Services qui ont travaillé sur la réhabilitation de ce lieu – souvenez-vous, c'était le centre équestre qui avait été détruit et on était davantage sur un champ de ruines. Aujourd'hui, il y a eu une végétalisation qui s'est déployée, on le voit, au niveau des espaces situés en face des associations caritatives et puis un enrobé qui a été posé sur anciennement les écuries du centre équestre pour pouvoir y déployer des animations, trois animations qui seront portées par la Ville durant l'été. Ce soir en est le témoignage puisque le succès de la fan zone qui s'est déployée lors de la Fête de la Musique a convaincu une association, celle du Football club de Seclin, de porter la fan zone de ce soir. C'est l'objectif en tout cas de cet espace, c'est de permettre aux associations de pouvoir y déployer leurs propres animations. Voilà. À charge pour les associations d'être inventives, de porter en tout cas les animations qu'elles souhaitent : elles bénéficient désormais d'un espace dédié pour pouvoir y accomplir les manifestations qui sont les leurs. Donc c'est une évolution importante pour les associations, c'est quelque chose qui nous tenait à cœur, de pouvoir leur permettre, durant l'été ou au-delà, tant que les beaux jours sont présents, de pouvoir bénéficier tout à la fois de cet enrobé qui a été posé, mais également des chalets qui ont été déployés, leur permettant de tenir des buvettes, etc., et donc de pouvoir également générer quelques recettes au bénéfice de leurs activités. Voilà pour ce qui en est de l'esprit.

La Fête des Harengs s'est merveilleusement passée, je pense également qu'il y a quelques photos qui ont été déployées avec un succès grandissant, d'année en année, le tournoi inter quartiers qui a été remporté cette année par l'association, enfin, pas l'association, mais en tout cas les habitants du centre-ville, donc c'est quelque chose qui a vraiment emporté l'adhésion de beaucoup, beaucoup de monde ; les équipes, les cinq équipes se sont constituées très, très rapidement, là où cela avait été un peu plus compliqué l'année dernière, c'est normal, c'était la première édition. Cette année, vraiment, les équipes se sont constituées très rapidement et puis il y a eu une adhésion au fil de la journée qui a permis au site de la Drève d'être particulièrement animé et d'être particulièrement achalandé avec le public présent au rendez-vous, notamment au moment du début du cortège du défilé qui nous a conduits jusqu'au marché artisanal. Voilà, ce 60<sup>e</sup> anniversaire de la Fête des Harengs qui, je pense, restera dans les mémoires de chacun. Si on pouvait juste oublier que la pluie s'est immiscée à partir de 18h30, mais on ne l'oubliera pas puisque ça a quand même un petit peu perturbé le défilé, mais bon, le public est revenu au rendez-vous en fin de soirée, enfin, en fin d'après-midi pour participer aux manifestations de fin de soirée.

J'ai pu remercier les Services pour la réhabilitation du parc de la Ramie, je souhaite également remercier les Services tout à la fois pour l'organisation de la Fête des Harengs, l'organisation et le déploiement de la logistique nécessaire à la bonne tenue de cette fête ; remercier bien évidemment les Services également dans la perspective de la Fête nationale du 12 juillet qui, on l'espère, nous permettra de vivre une nouvelle manifestation, une manifestation attendue par les Seclinois, attendue au-delà de Seclin également, mais ça ne nous coûte pas plus cher lorsqu'il y a des personnes qui viennent de l'extérieur et ça ne nous coûte pas moins cher non plus donc plus on sera nombreux le 12 juillet, plus on sera heureux d'apporter du bonheur aux gens. Merci à l'ensemble des Services, le Pôle PAST, le Pôle rayonnement, le PPE également, je sais que tous les Services ont travaillé en transversalité pour la tenue de ces manifestations et des manifestations à venir donc soyez chacun, chacune remerciés pour l'ensemble de votre investissement, votre engagement au service de la Ville, mais plus particulièrement au service des Seclinois.

Voilà ce que je pouvais dire en communications préalables de ce Conseil Municipal. Je propose maintenant de passer peut-être sur les décisions municipales et l'état des marchés. Madame PRUNES, je vois que vous souhaitez intervenir sur ce champ. Vous avez la parole.

**Madame PRUNES-URUEN** : Je vais allumer le micro. Juste avant de passer à ce champ, est-ce qu'à titre exceptionnel, étant donné le contexte politique, je pourrais faire une très courte déclaration ?

**Monsieur le Maire** : Alors, comment dire, il aurait été bien peut-être de me prévenir avant : je ne connais pas la teneur de votre propos, ça n'est pas à l'ordre du jour donc vous me placez de fait dans la difficulté. Le contexte politique, on le connaît tous. Maintenant, vous savez que je suis attaché à la liberté d'expression donc je vous laisse bien évidemment la parole, Madame PRUNES ; mais à l'avenir, tâchez de me prévenir un peu avant, peut-être.

**Madame PRUNES-URUEN** : Merci beaucoup.

**Monsieur le Maire** : Je vous en prie.

**Madame PRUNES-URUEN** : Notre Conseil Municipal se tient dans un contexte politique marqué par le risque de l'arrivée au pouvoir du Rassemblement National après le second tour des élections législatives. Face à cette menace pour la démocratie et la République, les responsables du Nouveau Front Populaire ont immédiatement appelé à la construction d'un front républicain et au désistement des candidats qualifiés pour le second tour, arrivés en troisième position. Le président de la République ainsi que divers partis républicains ont appelé à agir de même. Dans la 5<sup>e</sup> circonscription du Nord, la candidate du Nouveau Front Populaire a tout de suite annoncé son désistement au second tour pour faire barrage au Rassemblement National. En tant qu'élue communiste, je demande au Conseil Municipal de prendre ses responsabilités face à l'Histoire et d'appeler à faire barrage au Rassemblement National ce dimanche 7 juillet. Merci.

**Monsieur le Maire** : Merci.

#### **4. DÉCISIONS MUNICIPALES & ÉTAT DES MARCHÉS**

##### **4.1 TABLEAU D'ENREGISTREMENT DES DÉCISIONS MUNICIPALES 2024 À LA DATE DU 28/06/2024**

##### **4.2 ÉTAT DES MARCHÉS CONCLUS AU 28/06/2024**

**Monsieur le Maire** : Y a-t-il des observations sur les décisions municipales et l'état des marchés ? Je ne vois pas de... Oui, Monsieur CORBEAUX.

**Monsieur CORBEAUX** : Marché 24.069, concernant les revêtements de sols et parquets.

**Monsieur le Maire** : Est-ce que vous pouvez parler dans le micro, s'il vous plaît ? Je ne sais pas de quel marché vous parlez. Parlez bien dans le micro, si vous voulez bien.

**Monsieur CORBEAUX** : Georges.

**Monsieur le Maire** : Pardon ?

**Monsieur CORBEAUX** : Non, Georges.

**Monsieur le Maire** : Vous êtes Georges (rires).

**Monsieur CORBEAUX** : C'était une blague. Le marché 24.069.

**Monsieur le Maire** : Oui, je vous en prie.

**Monsieur CORBEAUX** : Tout simplement, lorsque j'avais assisté à la CAO au mois de mai, vous vous étiez engagé avec Monsieur BACLET de m'appeler pour me donner la suite concernant le marché infructueux et les choix qui allaient être faits concernant le parquet et je me rends compte ce soir que le marché est à l'ordre du jour du Conseil Municipal et je n'ai pas eu plus d'informations.

**Monsieur le Maire** : OK, eh bien écoutez, c'est une omission de notre part qui n'est pas délibérée. En tout cas, c'est un marché infructueux donc effectivement, un marché qui a été traité de gré à gré avec la société PARQUETS MÉTROPOLE qui interviendra. Je vous prie en tout cas de bien vouloir accepter mes excuses de ne pas avoir honoré l'engagement qui était le mien.

**Monsieur CORBEAUX** : Ma question était sur le devenir, parce qu'en fait le marché c'était démonter l'ancien parquet qui est quand même un parquet qui a de la valeur, pour le reposer ensuite. On a appris en commission qu'il fallait changer notre fusil d'épaule et donc mettre du parquet neuf. Moi, je voulais aussi savoir ce qu'allait devenir l'ancien parquet.

**Monsieur le Maire :** Alors, ce que je vous propose, j'enregistre votre question. Là aussi, ça aurait été bien de peut-être l'évoquer en conférence des présidents, ce qui nous aurait permis de vous apporter cette réponse dès aujourd'hui. J'enregistre votre question sur cet état des marchés, on vous répond dans les meilleurs délais.

**Monsieur CORBEAUX :** Merci.

**Monsieur le Maire :** Je vous en prie. Y a-t-il d'autres observations sur ce point ? Non ? Très bien. Je considère qu'il y a une prise d'acte sur les décisions municipales et sur l'état des marchés. Nous pouvons passer à la première délibération, celle relative à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein des commissions municipales.

### **Aucune remarque sur les Décisions municipales et l'état des marchés**

## **5. COMMISSION PRÉVENTION, SÉCURITÉ, SANTÉ, HANDICAP, AFFAIRES PATRIOTIQUES, VIE ASSOCIATIVE, RELATIONS INTERNATIONALES**

### **Délibération n° 1**

#### **DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ANNULE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS 1 DU 28 MAI 2024, 1 & 2 DU 1ER JUILLET 2021, ET LES DÉLIBÉRATIONS 16 & 17 DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**Monsieur le Maire :** On est sur un annule et remplace de la délibération qui a été portée au dernier Conseil Municipal, la Préfecture nous ayant fait remarquer que s'agissant du CCAS et uniquement du CCAS, pour les autres commissions tout a été enregistré favorablement par la Préfecture, on ne peut avoir au sein du Conseil d'administration du CCAS de suppléants. Donc voilà, c'est à regret que nous retirons les suppléants au sein de cette commission, tout à la fois pour les membres de l'opposition – Madame PELLIZZARI, j'en suis navré pour vous, mais nous devons y procéder et procéder de la même façon également pour les élus de la majorité. Pour l'ensemble des membres du Conseil d'administration : pas de suppléants au sein de ce Conseil d'administration. C'est une prise d'acte, donc en somme les membres titulaires restent les membres titulaires, il n'y a pas de modifications sur ce point, juste on retire les suppléants là-dessus. Voilà, je ne sais pas s'il y a des observations particulières sur cette délibération. Je ne vois pas d'interventions, nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Vote acquis à l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

### **Délibération n° 2**

#### **SUBVENTION 2024 - ASSOCIATION « CŒUR DE FEMMES »**

**Monsieur le Maire :** Délibération n° 2, subvention attribuée à l'association « Cœur de Femmes ». Cela a été évoqué lors de la dernière commission, Monsieur PACINI était présent, il n'y a pas eu d'observations particulières par rapport à celle-ci. L'objet de cette délibération est donc de verser à l'association « Cœur de femmes » le montant de subvention à hauteur de 618 euros. Pourquoi ça n'a pas été versé avant ? Tout simplement parce que le dossier n'étant pas complet, c'est l'habitude que nous prenons désormais, les subventions sont versées lorsque le dossier est parfaitement complet. Il l'est désormais, et dès lors que ce montant a été provisionné au budget, nous passons en délibération cette subvention. Voilà. Y a-t-il des observations particulières sur cette délibération ? Je ne vois pas d'intervenants, nous pouvons passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Cette subvention est donc votée à l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

**Délibération n° 3**

SUBVENTION À PROJET 2024 - ASSOCIATION « SECLIN RANDO »

**Madame GABREL** : Bonsoir, tout le monde. La délibération n° 4 concerne l'association « Seclin-Rando » qui a demandé une subvention à projet pour fêter ses 25 ans, les 25 ans de l'association. Il a été acté de leur proposer une subvention de 800 € pour faire une belle fête pour leurs 25 ans.

**Monsieur le Maire** : Merci. Je précise que sur cette délibération... oui, vous allez peut-être le dire vous-même, Monsieur VANDENKERCKHOVE.

**Monsieur VANDENKERCKHOVE** : Je me déporte de cette délibération.

**Monsieur le Maire** : Voilà, en qualité de président de l'ADE, effectivement, vous vous déportez et vous sortez quelques instants de cet hémicycle. Merci. Alors, y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observations, on passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Seclin-Rando bénéficiera à l'unanimité de sa subvention à hauteur de 800 €. Je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour)**. 1 déport (Didier VANDENKERCKHOVE, membre de l'association).

**Délibération n° 4**

SUBVENTION À PROJET 2024 - ASSOCIATION « UNION MUSICALE DE SECLIN »

**Monsieur SERRURIER** : On a été sollicités par l'Union musicale de Seclin pour l'octroi d'une subvention pour le projet de formation adapté dans ce domaine particulier des percussions, qui est proposé à une vingtaine d'adultes qui sont porteurs de handicaps et qui sont résidents des foyers Colette et de l'Arbre de Guise. Cela permettra d'acheter des instruments de musique, des partitions, des orflammes et des tee-shirts, tout ce qui est nécessaire à ces apprentis. Les crédits figurent au budget de l'exercice 2024 déjà, « Subventions de fonctionnement aux associations ». Afin de soutenir l'association, il est proposé de leur accorder une subvention de 1 000 €.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas, nous pouvons donc passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité pour cette subvention à hauteur de 1 000 € au bénéfice de l'Union musicale de Seclin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour)**.

**Délibération n° 5**

TARIFICATION DES INTERVENTIONS D'OFFICE DES SERVICES MUNICIPAUX

**Monsieur le Maire** : Quelques explications sur cette délibération. Régulièrement, nous sommes appelés, enfin, quand je dis « nous », les Services de la Ville, notamment le Service du PAST dont le responsable est Monsieur GAUJAT. Régulièrement, les Services sont interpellés pour intervenir sur des situations où la salubrité publique est en jeu – enfin, la salubrité, la sécurité publique peuvent être en jeu. C'est le cas notamment sur des élagages, sur des déchets qui peuvent être déposés sur des domaines, le domaine public ou le domaine privé, et donc la commune, lorsqu'on en a la faculté, intervient pour pouvoir soit effectivement faire cesser le trouble, soit procéder au nettoyage de certaines parties qui peuvent être privées – ce qui n'est absolument pas normal. Nous, notre objectif, c'est d'apporter de la salubrité sur l'ensemble de notre territoire, mais lorsque des déchets sont laissés, des encombrants sont laissés sur des espaces privés, ça n'est pas à la commune de procéder à l'évacuation de ceux-ci.

L'objet de cette tarification est de nous permettre tout à la fois d'intervenir, mais également de facturer les tiers qui ne prennent pas la pleine mesure de leur responsabilité de nettoyer lorsque des déchets sont laissés ou sont présents sur leurs espaces. Même chose lorsque des branches, des haies empiètent de façon trop importante sur des trottoirs : nous n'avons pas la faculté financière et juridique

de pouvoir intervenir. Après mise en demeure, ça pourra être le cas, de pouvoir rendre ces trottoirs sécurisés, mais la contrepartie est de facturer les personnes qui auraient dû y procéder par elles-mêmes. Voilà, donc je pense que vous prenez la mesure et les enjeux de cette situation, c'est de pouvoir facturer les personnes qui, à un moment donné, sont particulièrement négligentes ou qui sollicitent l'intervention des Services de la Ville là où nous n'avons pas à intervenir sur ce champ. Voilà. Oui, et nous sommes également sollicités parfois pour prêter du matériel pour pouvoir réaliser un certain nombre de travaux, dont ceux que je viens de déterminer, c'est-à-dire que lorsque les particuliers n'ont pas la faculté ou n'ont pas les moyens matériels et logistiques de pouvoir rendre plus salubre un espace, eh bien il nous arrive d'être sollicités pour du prêt de matériel, là également, l'objet étant de pouvoir nous appuyer sur une base juridique, puisque nous n'avons pas la faculté juridique et c'est totalement illégal de pouvoir prêter du matériel gratuitement ; on pourrait être mis en porte-à-faux sur des principes de prise illégale d'intérêts ou d'abus de biens sociaux sur ce point, donc cette délibération vise à pouvoir réglementer et à pouvoir offrir la faculté aux particuliers de pouvoir solliciter du prêt de matériel, bien évidemment avec une facturation qui en découle. Le taux de facturation, ça n'est pas de la surfacturation : on facture très précisément au coût réel d'intervention, que ce soit le volume horaire des agents susceptibles d'intervenir ou le prix du matériel qui est mis à disposition. Voilà pour ce qui est de cette délibération. Bien évidemment, je vous laisse la faculté d'intervenir sur cette évolution. Je ne sais pas s'il y a des interventions sur ce sujet. Pas d'interventions, très bien. Nous pouvons donc passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Délibération acquise à l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

## **6. COMMISSION FINANCES**

### **Délibération n° 6**

#### **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'AGENCE D'INGÉNIERIE DÉPARTEMENTALE DU NORD** **(iNord)**

**Monsieur BACLET** : Bonsoir à tous. Délibération n° 6, elle porte sur le renouvellement d'une adhésion à iNord ; iNord est l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord qui est un établissement public administratif que nous consultons régulièrement. Je pense qu'on a pu mesurer une centaine d'appels depuis le début de l'année des différents Services de la commune, donc un recours assez massif et des réponses qui sont toujours pertinentes. Il est proposé de renouveler l'adhésion à iNord pour un montant de 2 700 euros.

**Monsieur le Maire** : Merci. Effectivement, iNord nous est d'un soutien très important sur un certain nombre de sujets, un appui juridique et un appui financier non négligeables et donc nous voyons un très grand intérêt à pouvoir renouveler notre adhésion auprès d'iNord. Je ne sais pas s'il y a des observations particulières. Non. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

### **Délibération n° 7**

#### **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT CONTRACTÉE PAR LE BAILLEUR HABITAT HAUTS-DE-FRANCE** **– RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE**

**Monsieur BACLET** : Cela concerne la demande de garantie d'emprunt, qui est demandée par Habitat Hauts-de-France ; Habitat Hauts-de-France, c'est le bailleur qui a fait tous les travaux à la résidence Sacleux, qui vont se terminer prochainement, sur les 78 logements locatifs sociaux. Ce bailleur a dû emprunter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations : un prêt de près de 4 millions, qu'il va rembourser sur 25 ans. Il nous est demandé d'être garants de ce prêt. Bien sûr, nous avons essayé de nous assurer que, comment dire, nous étions capables de le faire donc nous avons pu vérifier auprès

en particulier de « Finance Active » sur les contraintes et les obligations, donc nous pouvons le faire. Il s'avère aussi que c'est un principe très courant qui a déjà été utilisé par la Ville pour cautionner des prêts des Papillons Blancs en 2005 et en 2007, qui sont encore en cours aujourd'hui puisque ce sont des prêts de 25 ans – donc encore sept ans pour couvrir les prêts des Papillons Blancs. Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que ce genre de montage est réalisé avec 12 000 communes qui garantissent aussi ce genre de prêts ; que cela représente 140 milliards d'euros de couverture qui est faite par les différentes communes ; et que globalement, 96 % de ces prêts sont couverts par les communes. Voilà ce que je peux vous dire de tout cela, donc le cautionnement sur un prêt de 4 millions et sur 25 ans.

**Monsieur le Maire :** Merci. D'éventuelles observations ? Non ? Peut-être juste un petit mot pour saluer tout le travail qui a été réalisé dans le cadre de la réhabilitation, justement, de la résidence Sacleux, puisque c'est bien de cette résidence dont on parle, la résidence autonomie Daniel Sacleux, donc de saluer tout le travail porté par Monsieur LEMAITRE qui n'est pas présent aujourd'hui, mais je tiens à le saluer, par le travail porté également par Madame RACHEZ qui est particulièrement attentive à l'évolution de cette résidence. Les travaux vont, je l'espère, aboutir dans les meilleurs délais, mais en tout cas, le bailleur au début de ce mandat a bien pris, enfin, on lui a fait comprendre également, pour être tout à fait transparent, qu'il était peut-être temps de procéder à la réhabilitation de cette résidence ; les travaux avancent et on en est très fiers. Cette garantie d'emprunt vient en complément des engagements qui ont pu être pris par le bailleur pour pouvoir réaliser les travaux nécessaires et voilà. La collectivité, avec un risque vraiment, vraiment minime, offre cette possibilité de garantir les emprunts contractés par le bailleur pour procéder à la bonne réalisation de ces travaux. Je passe donc au vote puisqu'il n'y avait pas d'observations particulières sur ce sujet. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas donc vote acquis à l'unanimité, je vous en remercie.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

#### **Délibération n° 8**

##### BUDGET ALLOUÉ À LA FORMATION DES ÉLUS -2024 - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 9 DU 5 AVRIL 2024

**Monsieur BACLET :** Oui, donc on va parler de la formation des élus. C'est une délibération qui annule et remplace la délibération du 5 avril concernant justement le budget qui avait été alloué à la formation des élus. Dans un souci de sincérité, nous avons réduit le montant à ce qui avait été espéré être consommé, avec une limite qui était celle de 2 % des indemnités de fonction des élus. Par contre, une mauvaise interprétation de notre part sur le fait que ce n'est pas ce que les élus touchent, mais ce que les élus pourraient toucher s'ils avaient réclamé le plafond de ce qu'ils pouvaient toucher. Le minimum que nous pouvons inscrire à ce budget n'est pas de 3 020 € comme nous l'avions fait, mais de 3 082,89 €. Donc il est proposé de refixer le montant des dépenses liées à la formation des élus à ce montant.

**Monsieur le Maire :** Voilà. Y a-t-il des observations ? Non. L'occasion toutefois pour moi de dire que le différentiel porte sur un montant de 60 euros, ce qui n'est quand même pas trop catastrophique, et de remercier encore l'ensemble des Services qui ont travaillé sur le budget qui a été voté. Vous savez dans quel contexte celui-ci a été élaboré et a été voté, ça a été une période particulièrement douloureuse et inquiétante, parce qu'on était très inquiet sur la bonne réalisation, la bonne facture de ce budget qui a donc été voté. Deux petites erreurs ont été relevées par la Préfecture, ce qui n'est vraiment rien, soyons très clairs, ce qui permet de constater que les Services se sont mis en mouvement pour pouvoir réaliser ce budget ; je tiens encore à les remercier pour tout le travail qui a été accompli sur cette période. Donc 60 euros de différentiel qu'on régularise par cette délibération. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas, vote à l'unanimité.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (31 voix pour).**

1 absence au moment du vote (de 19h18 à 19h20) Cécile GABREL et – 1 vote à la suite de la délégation de pouvoir donnée à Cécile GABREL

**Monsieur le Maire :** J'évoquais le fait qu'il y avait deux petites erreurs, il vous revient, Monsieur BACLET, de parler de la seconde.

**Délibération n° 9**

**DÉCISION MODIFICATIVE N° 1**

**Monsieur BACLET** : La seconde concerne un ajustement à faire sur le chapitre 041. C'est un ajustement qui porte sur l'absence de crédits en dépenses d'investissement pour les opérations patrimoniales. Ce sont des opérations d'ordre qui sont translucides, je dirais, sur le sonnante et trébuchant de notre budget. Par contre, il faut absolument qu'on corrige l'erreur. Cette erreur, elle aurait pu aussi faire l'objet d'une alerte de notre logiciel ; comme nous venons de passer en M57, le nouveau logiciel et la maquette du budget ne verrouillent pas ces éléments-là et donc ça a amené cette petite erreur. Il est proposé d'alimenter le chapitre par des recettes excédentaires et par certaines réductions de dépenses d'investissement, comme il est proposé sur le document qui vous a été fourni. En complétant simplement le fait que bien évidemment, avant de vous le proposer, ces éléments ont été validés par le trésorier principal.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération rectificative ? Pas d'observations, je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

**Monsieur le Maire** : Monsieur BACLET, toujours à vous sur le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure. Délibération n° 10.

**Délibération n° 10**

**TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

**Monsieur BACLET** : Autrement dit, la TLPE. Nous avons, comment dire, remis en place, enfin, pas remis en place puisqu'elle existait, mais elle n'était pas vraiment exploitée ; en 2023-2024, nous avons remis en place correctement cette taxe locale de publicité extérieure. Là, nous sommes informés que les plafonds de cette TLPE ont été indexés pour 2025, il aurait été donc possible pour nous de réaugmenter cette taxe ; ce n'était pas notre volonté, nous voudrions avoir de la stabilité d'abord sur ce qui a été lancé. Notre souci était surtout que la délibération que nous avons présentée l'année dernière parlait de tarifs pour 2024. Pour éviter de revoir tous les ans cette tarification, ce qui vous est proposé est de maintenir les tarifs de la TLPE comme suit jusqu'à la prochaine actualisation tarifaire. Donc on ne change rien, ni sur les exonérations qu'on a pu mettre en place pour les petits commerçants, on va dire, donc l'exonération totale sur les surfaces qui sont inférieures à 12 m<sup>2</sup> et sur l'exonération partielle de 50 % pour les surfaces qui sont supérieures à 12 m<sup>2</sup>, mais inférieures à 20 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** : Voilà, donc pas d'évolution sur le niveau de taxation, mais une évolution sur la temporalité, c'est-à-dire qu'on s'évite tout simplement de repasser cette délibération chaque année au vote. On considère que cette tarification vaut jusqu'à la prochaine délibération. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas, on peut donc passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

**Délibération n° 11**

**MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR CHÈQUE ANCV**

**Monsieur BACLET** : Oui, cette possibilité existait déjà sur certaines régies comme la Jeunesse-Enfance, les Affaires scolaires et la Piscine, mais c'étaient des décisions municipales, ce n'était pas un cadre que nous, nous souhaitons. Ce qui est proposé aujourd'hui, c'est d'élargir l'accès du paiement grâce aux chèques ANCV à tous les usages qui sont liés aux loisirs – uniquement à ces usages-là. Cela nous permettrait d'avoir une harmonisation. Ce qui est proposé, c'est de l'ouvrir à la participation des familles sur tout ce qui est accueil de loisirs sans hébergement, les sorties, etc. ; sur les produits de la piscine, mais là cela concerne surtout la musculation puisque l'on est sur une régie commune entre la piscine et la musculation ; et ensuite, sur l'adhésion au CMEM.

**Monsieur le Maire** : Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des observations sur ce sujet ? Non. On peut donc passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

#### Délibération n° 12

##### CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT LORSQUE LES BESOINS DES SERVICES OU LA NATURE DES FONCTIONS LE JUSTIFIENT ET SOUS RÉSERVE QU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'AIT PU ÊTRE RECRUTÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI

**Monsieur BACLET** : Il s'agit maintenant de création d'emploi permanent. Il est proposé la création, en date du 1<sup>er</sup> août, d'un emploi de chef de service des marchés publics au sein du Pôle Ressources. Sous l'autorité du responsable de pôle, cet emploi a pour mission d'assurer la responsabilité du Service des Marchés Publics, composé de deux postes en sus de ce poste de chef de service. Bien sûr, ce Service gère la mise en œuvre des procédures de consultation pour l'ensemble des Services de la collectivité. Je précise simplement que maintenant, il nous est demandé, en plus de la modification des tableaux d'effectifs, de faire aussi de la création de poste en précisant les rôles qui sont dévolus à l'emploi qu'on propose. Ce sont les prémices puisque je pense qu'on va devoir revenir sur l'ensemble des postes existants et nous ferons des opérations lors des prochains Conseil Municipaux, mais de manière un peu groupée.

**Monsieur le Maire** : Voilà, et on y procédera d'ailleurs dès le mois de septembre, à l'occasion de délibérations à cet effet. Y a-t-il des observations ? Non. Je précise que ça a été vu en CST et qu'il y avait eu un avis favorable à l'unanimité sur ce sujet. On peut donc passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

#### Délibération n° 13

##### RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES VACATAIRES, CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS

**Monsieur BACLET** : Il s'agit de création d'emplois, mais aussi de rémunération. Ce qui est proposé, c'est la création de 30 postes d'adjoints d'animation pour les activités périscolaires de la direction Enfance-Jeunesse pour la période du 2 septembre au 20 décembre ; et, d'autre part, de valider la tarification pour les ateliers d'arts plastiques qui auront lieu dans la période de septembre à décembre 2024 pour un volume horaire hebdomadaire de 10 heures et demie. Il est proposé une rémunération des intervenants vacataires à 18,62 € de l'heure – bruts.

**Monsieur le Maire** : Merci. Des questions, observations ? On peut passer au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

#### Délibération n° 14

##### MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Monsieur BACLET** : Oui, c'est une opération que l'on avait déjà faite l'année dernière, c'est-à-dire que maintenant on fait les inscriptions au CMEM un petit peu plus tôt, ce qui permet dès aujourd'hui de mesurer le besoin pour la rentrée et de pouvoir ajuster les heures, comment dire, des postes des professeurs sur le besoin réel en fonction des inscriptions qui ont été prévues. Ça a été aussi proposé lors du CST du 19 juin, et vous avez le tableau avec les modifications sur les horaires qui vous est proposé.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur CORBEAUX, oui.

**Monsieur CORBEAUX** : Simplement pour noter que nous voterons contre cette délibération puisque nous estimons qu'une nouvelle fois, on baisse les heures au CMEM et même si on nous annonce l'adéquation avec les inscriptions prévues, pour bien gérer l'argent public, mais on a le sentiment, et je crois que beaucoup de gens du CMEM le pensent aussi, qu'on est en train de rabougir notre belle école de musique donc nous voterons contre.

**Monsieur le Maire** : Écoutez, j'entends votre position. Je tiens toutefois à préciser qu'à aucun moment, nous ne « rabougrissons », comme vous dites, les horaires ; c'est que tout simplement, en bon père de famille, on adapte le volume horaire au nombre d'inscrits. C'est-à-dire qu'à un moment donné, on n'a pas vocation à multiplier des heures alors qu'il n'y a pas de public en face. Enfin, c'est de la logique pure, voilà. En face d'une demande du public, on met des heures de cours. Si, sur certaines demandes d'apprentissage de certains instruments, il y a moins de public, eh bien tout simplement ça se décline par moins d'heures. On n'a pas vocation à financer des emplois qui pourraient être considérés comme un petit peu fictifs. Donc c'est de la réalité économique, c'est de la réalité financière, c'est de l'adaptation en fonction de la demande. Vous vous étiez abstenus en CST, vous votez contre maintenant, je comprends votre position, mais en tout cas, ça n'est pas le reflet de la réalité. Avoir un bon modèle financier à l'échelle de la commune pour nous permettre de réaliser les investissements plus que nécessaires nécessite, à un moment donné, d'avoir une vision réelle de la situation et d'adapter cette réalité à un volume horaire d'agents. Je pense que c'est tout simplement du bon sens, de la bonne gestion, et ça n'est en aucune façon une volonté de notre part de réduire le nombre d'heures puisque cette diminution d'heures n'est que le reflet de la demande. Le principe de l'offre et la demande, c'est un modèle économique basique, keynésien. On est sur un modèle économique. Monsieur SERRURIER, je vois que vous souhaitez intervenir.

**Monsieur SERRURIER** : En fait, il faut savoir que la façon dont on travaille, c'est avec les responsables de l'école de musique, avec le directeur, avec la directrice du pôle et ainsi de suite. Eux nous disent quel est l'état, après les inscriptions, de l'année qui vient de s'écouler ; par exemple, il y a quelquefois des heures d'enseignement qui ne sont pas utilisées et qu'on paye néanmoins. Donc c'est vraiment fait en bonne intelligence.

Nous les écoutons, nous discutons et nous prenons les décisions en lien avec eux.

Pour votre information, il y a un professeur de violon qui est musicien professionnel à l'ONL et qui a arrêté ses neuf heures de violon parce qu'il va maintenant jouer uniquement dans l'orchestre – et il y avait une heure qui n'était pas utilisée. Donc à l'interne, on a rééquilibré, sur les deux professeurs existants et sur proposition des Services, deux fois quatre heures et donc du coup, on récupère cette heure qui était payée sans être effectuée.

Ensuite, l'année dernière, nous avions un professeur qui avait deux heures et demie qui étaient inoccupées et, dans l'objectif d'essayer de développer quelque chose de neuf, nous avons mis en place un cours de culture musicale qui avait pour vocation de former aux compositeurs, aux types de musique et ainsi de suite ; or, il se trouve que sur ces deux heures et demie, il y avait une heure pour les enfants, une heure pour les adultes, il n'y a qu'une personne qui s'est inscrite au cours adulte donc en bonne intelligence, on s'est dit « ce n'est quand même pas la peine de mettre deux heures et demie ou une heure trente pour une seule personne ». Je pense que les Seclinois sont tout à fait capables de comprendre cela et je pense même qu'ils en seraient heureux. Alors, « rabougir » est vraiment un terme malheureux parce qu'il faut savoir qu'en 2019, il y avait 269 heures d'enseignement hebdomadaires au CMEM et, en 2022, avec François-Xavier CADART, il y en avait 285. Cela veut dire que jusqu'à cette délibération, il y avait 576 heures de plus à l'année qu'avec l'ancien maire. Donc « rabougir » en augmentant, ce n'est pas forcément le bon terme.

**Monsieur le Maire** : Merci pour ces précisions. On peut passer au vote, peut-être ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre, j'ai compris que votre groupe votait contre ; pour l'ensemble des élus que vous représentez ? L'intégralité du groupe. Et les votes favorables ? Voilà, vote acquis à la majorité, je vous en remercie.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**25 votes pour.**

**8 votes contre :** CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDENKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

**0 abstention.**

**Monsieur le Maire** : Peut-être une précision, sans en rajouter au débat, l'évolution également c'est qu'on a travaillé sur la réinscription et la préinscription également dès ce mois-ci, ce qui est important ; avant, ça se faisait en septembre donc les Seclinois pouvaient être un petit peu pris de court sur ces réinscriptions ou ces préinscriptions au mois de septembre, là au moins cela leur permet d'anticiper les choses. Dès le mois de juin, ils sont fixés sur les cours dont ils vont pouvoir profiter. Délibération n° 15, Madame RACHEZ, sur la programmation du Contrat de Ville 2024.

## **7. COMMISSION LIEN SOCIAL, SÉNIORS, INTERGÉNÉRATIONNEL**

### **Délibération n° 15**

#### **PROGRAMMATION DU CONTRAT DE VILLE 2024**

**Madame RACHEZ** : Oui, cette délibération concerne la programmation d'actions dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville 2024. Cette programmation répond aux thématiques métropolitaines formalisées dans le nouveau Contrat de Ville et des Solidarités 2024-2030, qui est une fusion des Contrat de Ville et du Pacte des Solidarités. Ça a été approuvé en Conseil Métropolitain le 19 avril dernier. Les projets sont soutenus financièrement et ont été validés par des partenaires financiers, à savoir l'État, vous voyez, lors du comité de pilotage du 8 mars 2024. En concertation avec les Services de l'État, du Conseil départemental, de la CAF, les comités de suivi seront organisés à mi-parcours pour évaluer l'avancée des actions. Les dépenses sont inscrites au budget. Je voudrais juste préciser que dans les intitulés, il n'y a pas trop de changement, mais les contenus des actions sont évolutifs chaque année ; si je prends l'action parentalité, nous avons ramené les séjours famille en 2024, voilà, toutes sortes de choses qui ont été nouvelles, et avec une action neuve qui est le théâtre partagé. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de valider cette programmation et d'autoriser Monsieur le Maire à adresser aux porteurs de projets associatifs concernés la notification attributive de subvention correspondante.

**Monsieur le Maire** : Merci. Cette programmation a pu être envisagée dans le cadre de la commission que vous portez, Madame RACHEZ ; Madame DAL était présente. Vous n'aviez pas eu d'observations particulières, je ne sais pas s'il y en a davantage aujourd'hui. Pas d'observations, très bien. Merci, en tout cas, Madame RACHEZ, pour ce travail de dentelle que vous portez, pour décliner une programmation Contrat de Ville qui correspond vraiment aux attentes et aux besoins de la population. C'est très important. L'objectif n'est pas de mener des projets un peu fourre-tout, pardon, où il n'y a pas forcément un sens donné : là, vous y mettez du sens et vous déclinez vraiment des projets qui sont attendus par nos publics. Donc merci, d'ores et déjà, avant d'anticiper le vote, merci d'ores et déjà pour tout le travail que vous accomplissez à ce titre. Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Eh bien, écoutez, Madame RACHEZ, votre délibération est acquise à l'unanimité, nous vous en remercions.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

### **Délibération n° 16**

#### **CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE CADRE DU NOUVEAU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS 2024-2030**

**Madame RACHEZ** : Merci. Là, il s'agit des conventions pluriannuelles d'objectifs. Dans un souci de simplification administrative et afin de sécuriser les structures financées, l'État souhaite privilégier la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs. Sur le comité de suivi, nous en avons donc sorti cinq qui vous sont présentées là. À savoir qu'elles sont financées par nos partenaires, et cette année, nous avons deux actions financées aussi par les bailleurs – donc par LMH en ce qui concerne les jardins partagés et l'accompagnement des nouvelles dynamiques d'habitants. Il est proposé au Conseil Municipal de décider de valider la proposition d'inscrire ces cinq actions en CPO pour trois ans, à savoir qu'il y aura un comité de pilotage avec un suivi régulier et que si l'action ne mène pas où on voudrait qu'elle aille, on peut toujours arrêter avant les trois ans, bien sûr.

**Monsieur le Maire :** Merci. Avez-vous des questions ou des observations par rapport à cette délibération ? Non ? Il me semble important, sur ces thématiques, de pouvoir se projeter sur du moyen terme, moyen/long terme, et cette programmation pluriannuelle nous permet d'avoir une vraie vision sur la programmation que l'on déploie et de pouvoir mesurer les effets de la programmation que nous envisageons. Je passe donc cette délibération au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

### Délibération n° 17

#### CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE BUREAUX AU SEIN DU FRANCE SERVICES

**Madame RACHEZ :** C'est en fait une régularisation, c'est pour les permanences Soliha qui sont déjà effectives et on a conventionné pour régulariser tout cela. Il est proposé au Conseil Municipal de décider d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions.

**Monsieur le Maire :** Peut-être, pour l'information de chacun, préciser ce qu'effectue Soliha ?

**Madame RACHEZ :** Soliha, c'est le Solidarités Habitat, en fait. C'est l'habitat d'urgence et donc en permanence au sein du France services.

**Monsieur le Maire :** Très bien. Au moins, tout le monde est informé, parfait. Y a-t-il des observations ? Des votes contre ? Enfin non, des observations, pardon, des questions ? À défaut, je passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Je n'en vois pas. Vote à l'unanimité, quel succès Madame RACHEZ.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

## 8. COMMISSION PARCOURS ÉDUCATIF

### Délibération n° 18

#### PÉNALITÉS EN CAS DE NON-RÉSERVATION DES REPAS

**Madame MASSET :** Oui, c'est la délibération n° 18 qui concerne la non-réservation des repas aujourd'hui. Pour rappel, nous menons une sensibilisation depuis un an déjà sur la nécessité de réserver les repas afin de mieux maîtriser la production et de lutter contre le gaspillage alimentaire. Depuis un an, nous avons fait des journées d'immersion des parents d'élèves au sein de la restauration scolaire, des informations dans les différents conseils d'école, des campagnes de communication ou encore une présence dans les écoles avec un accompagnement à la prise en main du Portail Famille pour la réservation des repas. Donc un travail pour essayer de comprendre ce qui empêchait les familles de réserver. Aujourd'hui, après un an de sensibilisation, le taux de non-réservation atteint toujours plus de 30 %. Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer une pénalité forfaitaire de 1 euro par repas qui serait pris, mais non réservé. D'autre part, il est précisé qu'un repas réservé, mais non consommé sera facturé – mais ça, c'était déjà la règle jusque-là. Il ne pourra être annulé de la facturation que sur présentation d'un justificatif recevable et également dans les 48 heures au préalable en cas d'urgence au niveau de la cellule administrative du Pôle ; il y a aussi possibilité, de manière exceptionnelle, d'annuler la réservation.

**Monsieur le Maire :** Merci. Y a-t-il des observations ? Je suppose. Madame PELLIZZARI, oui.

**Madame PELLIZZARI :** Vous m'entendez ? Pardon. Notre groupe ne peut se prononcer pour une mesure de sanction financière : nous pensons que les augmentations des tarifs ont déjà été une sanction financière pour les familles. Cependant, nous sommes conscients de l'impact du gaspillage alimentaire et de l'importance de l'éducation à la gestion des ressources. Les professeurs des écoles y travaillent

avec leurs élèves. Nous sommes aussi conscients du travail qu'a mené le Pôle Éducatif, le Pôle Parcours Éducatif pardon, pour sensibiliser les familles à l'importance de procéder à l'inscription de leur enfant à la restauration scolaire, pour la prévision de commande de denrées, mais aussi pour la confection des repas. J'ai moi-même fait des propositions qui ont été écoutées et mises en place par le PPE.

Nous faisons donc aujourd'hui une proposition différente, celle de mettre une action en place qui serait plus incitative que punitive, par exemple constituer un bonus annuel pour les parents qui procèdent régulièrement à la réservation ; cette mesure constituerait un atout pour la commune, un meilleur ajustement du nombre de repas à la fréquentation des élèves donc une réduction du gaspillage et des coûts qu'il engendre, mais aussi un avantage pour les familles, un bonus financier pour celles qui inscrivent leurs enfants et qui ont vu la part de leurs dépenses consacrées à la fréquentation des services publics augmenter. J'ai une maman qui m'a interpellée il n'y a pas longtemps, en me disant que cumuler toutes les augmentations, c'est plus de 100 euros en moyenne par mois pour elle et comme elle me le disait, son salaire et celui de son mari n'ont pas augmenté. Voilà donc la proposition. Si je peux me permettre, Monsieur le Maire, une petite correction : la loi de l'offre et la demande, c'est Adam Smith, en fait. Et l'ajustement, ça se fait par les prix. Le keynésianisme, c'est une politique de relance de l'économie par la demande.

**Monsieur le Maire :** Oui, mais Keynes a également adhéré à cette théorie. Je vous renvoie à vos cours d'économie. Vous avez terminé votre observation ?

**Madame PELLIZZARI :** J'ai terminé.

**Monsieur le Maire :** Est-ce qu'il y a d'autres observations sur ce sujet ? Non. Écoutez, je pense que le sujet, Madame MASSET vous avez raison, on a déployé des moyens supplémentaires pour faire de la prévention il y a un an, mais en réalité, cette problématique, on la porte depuis quatre ans. Très rapidement, je me souviens que nous avons mis en exergue le fait qu'à un moment donné, ce n'était plus possible, ce n'était plus soutenable d'avoir autant de déchets alimentaires, enfin, d'aliments qui finissaient à la poubelle. En termes de durabilité, c'est catastrophique. Toutes les solutions ont été envisagées : on a fait de la pédagogie, on a fait de l'immersion des associations, enfin, des groupements de parents d'élèves au sein des cuisines, voilà ; on a quand même porté ce sujet, ça fait quatre ans qu'on le porte et on est toujours à 30 % de non-réservation. Bon. Qu'est-ce qu'on fait avec cela ? Comment, à un moment donné, malgré tous les efforts que l'on déploie, on essaie, à un moment donné, de trouver des solutions ?

Alors moi, je vous trouve très pessimiste sur votre intervention : vous partez du postulat qu'on va taxer les personnes. Eh bien non, si elles réservent, on ne les taxe pas. Je ne vois pas où est le problème, en fait : on leur demande juste, à un moment donné, de réserver. Ce n'est pas compliqué. Au nom du développement durable, au nom de nos finances, parce que quand on voit le prix du repas, je vous le rappelle, c'est quand même 12 € le repas, ça nous coûte 12 €, bon ; vous parlez de tarification excessive, la tarification la plus élevée pour ceux qui sont dans les tranches, les QF les plus élevés, ça doit être 4,95 €. C'est-à-dire que même sur les QF les plus élevés, pour chaque repas servi sur les QF les plus élevés, ce sont 7 à 8 € que la collectivité met en reste à charge. Vous parlez de taxation, il faut arrêter. Non. Il y a des augmentations, oui, qui sont parfaitement d'ailleurs comprises par les associations de parents d'élèves que j'ai pu rencontrer ; à un moment donné, lorsqu'on pose les choses, on pose le cadre, avec l'augmentation du coût des denrées alimentaires, avec la loi EGalim, le coût que cela représente, le coût du repas que cela représente avec l'augmentation des matières premières, avec l'augmentation de l'énergie, enfin bref, toutes les augmentations que nous supportons, très sincèrement, c'est la seule augmentation que nous ayons faite durant ce mandat... non, non, c'était de l'indexation. Non, mais vous rigolez, mais je vais vous expliquer. Monsieur CORBEAUX, je le vois rire. Sous les mandats précédents, je sais que vous n'aimez pas trop le passé ni l'histoire, mais c'était une indexation – prétendue, hein – de 2 % chaque année, même lorsque le coût de la vie augmentait de 0,2 %. Chaque année, on se prenait 2 %. Chaque année. Alors vous faites ça pendant 10 ans, je peux vous assurer qu'à la fin, les 20 %, vous les avez. Chaque année c'était 2 % et le coût de la vie n'était pas le même. Nous, on a indexé strictement à l'évolution du coût de la vie et à un moment donné, pour les raisons que je viens d'évoquer, c'est-à-dire la hausse des matières premières, la loi EGalim, bref, à un moment donné, on ne peut pas tout supporter alors que le prix du repas est à 12 € et que pour chaque repas servi, on est déficitaires. À un moment donné, il faut bien, au nom du principe de réalité que j'essaie d'exprimer en toute transparence sur ce champ, être réaliste. On ne peut pas supporter de façon inconditionnelle les hausses sans qu'à un moment donné, il puisse y avoir une participation de ceux qui bénéficient des repas, et cela proportionnelle à leurs revenus. Les 100 euros dont vous parlez, je pense que ce sont des personnes qui sont peut-être sur les QF les plus élevés ; les QF les plus élevés, je ne sais pas, on est peut-être à 4 000 ou 5 000 euros par mois. Bon, ben oui, un repas ça coûte un peu cher, ça coûte cher surtout à la

collectivité ; à un moment donné, on essaie d'amortir cela de façon la plus raisonnable possible et la plus proportionnée possible sur ceux qui bénéficient du service. Bon.

Maintenant, voilà, j'en reviens à mon propos : immédiatement, vous basculez vers cet excès, celui de considérer qu'on veut taxer les familles qui ne réservent pas. Moi, je vous dis : on ne taxe pas. On ne taxe pas. Ce n'est pas une taxation, je suis désolé. S'il y a une réservation, il n'y a pas de taxation. C'est comme si, à vous écouter, vous autorisiez un bonus à des personnes qui n'ont pas eu de retrait de points pendant leur année. Comme vous avez bien conduit, eh bien écoutez, on vous fait un crédit d'impôt. Eh bien non, il suffit de respecter la règle : la règle de droit, c'est de ne pas enfreindre les limites. Il n'y a pas de bonus à l'amende en fin d'année. Il suffit de respecter les règles, de respecter une certaine discipline de réservation, au nom du développement durable, au nom des finances de la collectivité qui, pour chaque repas non réservé, ce sont 7 euros également qui partent à la poubelle en plus des denrées alimentaires, voilà : il suffit de se discipliner, il n'y a pas de tarification supplémentaire. Donc je ne comprends pas votre postulat, en fait. Et en plus, vous stigmatisez les couches les moins favorisées. Un petit peu, vous dites : « Voilà, on rajoute à des personnes qui n'ont pas forcément les moyens de... » C'est-à-dire que les personnes qui sont plus défavorisées financièrement ont le droit de ne pas réserver là où les autres on peut les taxer, il n'y a pas de problème ? À un moment donné, il faut bien trouver des solutions, des solutions efficaces. Vous savez, on aurait très bien pu mettre une taxation, enfin, une taxation, un supplément à 2 euros, 3 euros, comme le font certaines communes, ou faire payer à prix coûtant. Un euro, je pense que ça relève du symbole et une fois qu'ils auront compris sur leur facture que ne pas avoir réservé, ce sont peut-être 5 euros supplémentaires, eh bien je peux vous assurer que le mois suivant, ils vont peut-être avoir un autre comportement plus vertueux. Voilà.

Donc moi, j'entends votre proposition de bonus : si on devait agir comme cela pour une règle qui est posée et qui serait respectée, on doit systématiquement aller sur du bonus, ce n'est pas comme cela que l'on va gérer la commune et qu'on va refaire la salle Durot, ça je peux vous le dire. À ce rythme-là, on ne sera plus en capacité d'entretenir quoi que ce soit et la vague, ça va être un tsunami. On est sur une réalité bâtiminaire, une réalité financière, des réalités, voilà, je ne vais pas parler d'une réalité, mais des réalités que nous avons reçues en héritage.

Je pense que de façon équitable, on a fait évoluer notre tarification en fonction des revenus de chacun et, sur la réservation des repas, moi, de voir systématiquement 7 euros sur les QF les plus élevés – et pour les QF les moins élevés, c'est 50 centimes du repas, c'est-à-dire 11,50 euros mis à la poubelle chaque jour, en plus des denrées alimentaires non consommées ; moi, écoutez, ça me crève le cœur, voilà. Donc j'en appelle à la discipline de chacun, tout simplement, et si discipline il y a, eh bien il n'y a pas de tarification supplémentaire. C'est aussi simple que cela. Tout comme si, j'en profite, dans les rues de Seclin, les gens respectent les limitations de vitesse, eh bien à la fin de l'année, il n'y a pas un bonus, on ne fait pas un crédit d'impôt en vous disant : « Cette année, comme vous n'avez pas eu de retrait de points, on vous exonère de 10 % de vos impôts. » Vous voyez, c'est un petit peu la logique qui est la nôtre. Voilà. Madame MASSET, oui, vous souhaitiez intervenir.

**Madame MASSET** : Juste une petite précision que j'ai omis de dire, ça s'appliquera au 1<sup>er</sup> novembre pour laisser encore cette phase pédagogique pour prévenir, à partir de la rentrée jusqu'aux vacances d'octobre, pour laisser aussi le temps aux familles de s'organiser. On sait que la période de rentrée est un peu, des fois, compliquée au niveau emploi du temps.

**Monsieur le Maire** : Cela permet effectivement de réinsister sur le volet pédagogique à la rentrée, pour une mise en application qui ne sera pas immédiate dès la rentrée, mais sur une temporalité un peu plus éloignée – où on espère que par le biais de la pédagogie, les indisciplinés comprennent, voilà. Au nom du développement durable et au nom de la non-évaporation de nos finances publiques dans les poubelles. Voilà, on passe au vote. Y a-t-il des abstentions ? Pardon ? Oui, je vous en prie, oui, bien sûr ; enfin, encore faut-il demander la parole.

**Madame PELLIZZARI** : C'était fait. Non, juste une précision, je l'ai dit et je le redis, je n'ai jamais dit qu'il fallait faire du gaspillage alimentaire, je ne le pense pas, nous ne le pensons pas, et je pense qu'il faut lutter contre le gaspillage alimentaire. Vous dites que le système de bonus n'existe pas : il existe, notamment dans le secteur du développement durable. Tout le monde ne fonctionne pas avec pollueur = payeur. Non, il y a des mesures incitatives, ça existe. Et pédagogiquement, les mesures incitatives, en général, elles sont fort employées. Et après, une dernière chose : on ne va pas refaire le débat des tarifs parce qu'on l'a déjà eu, ce n'est pas la peine de revenir là-dessus, on ne sera pas d'accord.

**Monsieur le Maire** : C'est vous qui y revenez.

**Madame PELLIZZARI** : Non, la seule conclusion que je peux donner, c'est qu'il y a beaucoup de choses qui coûtent cher. Mais quand on est maire, on fait des choix. Et on n'est pas d'accord sur les choix.

**Monsieur le Maire** : Eh bien, écoutez, je les fais et j'assume. Il y en a qui veulent augmenter les impôts puis se rétractent, voilà, un jour c'est oui, un jour c'est non, et puis en fait on ne sait pas bien parce qu'en fait, on n'a aucune notion sur les mesures qui devraient être prises et cette instabilité-là est plutôt, je trouve, inquiétante. Nous, on fait des choix, on les assume ; on fait des choix mesurés, proportionnés en fonction des revenus de chacun, on assume tout. Voilà. Il n'y a pas de souci là-dessus. Et on essaie de préserver et en tout cas de satisfaire l'intérêt général, ce qui passe aussi par la reconstitution de notre capacité d'autofinancement. On est devant une contrainte financière, je sais bien que la diminution ou la réduction de la capacité d'autofinancement et l'inquiétude qu'on pouvait avoir était un gros mot par le passé, en tout cas on essaie de reconstituer cela pour préserver nos services publics. On peut passer au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Votes contre des huit élus du groupe « Seclin en Commun ». Votes favorables ? Vote à la majorité, je vous en remercie.

#### **ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

**25 votes pour.**

**8 votes contre** : CORBEAUX Éric, DAL Perrine, DECRAENE Pierre, PRUNES-URUEN Sophie, HUART Cécile, VANDENKERCKHOVE Benjamin, PELLIZZARI Rachel, PACINI Antoine.

**0 abstention.**

### **9. COMMISSION PATRIMOINE, AMÉNAGEMENT ET SERVICES TECHNIQUES**

#### **Délibération n° 19**

##### **ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT À DES PARTICULIERS**

**Madame GAUDEFROY** : Bonsoir. La délibération n° 19, une délibération assez classique maintenant, l'attribution de subventions d'équipement à des particuliers, donc les primes Éco-Habitat qui s'inscrivent dans le Plan communal de Développement durable. L'objectif est de proposer des aides aux habitants qui souhaitent réaliser des travaux énergétiques. Ce mois-ci, nous avons prévu d'octroyer la subvention d'équipement aux propriétaires pour un changement de menuiserie, un ravalement de façade et deux installations de panneaux photovoltaïques. La délibération porte sur l'attribution de ces quatre subventions.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations ? Alors on passe au vote. Abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

#### **Délibération n° 20**

##### **LANCEMENT DE LA CONCERTATION POUR DÉFINIR DES ZONES D'ACCÉLÉRATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAER)**

**Madame GAUDEFROY** : C'est encore moi. Délibération n° 20, en l'absence de Monsieur LEMAITRE, je vais la porter. Il s'agit du lancement de la concertation pour définir les zones d'accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables, appelées les ZAER. Le Plan Climat Air Énergie métropolitain, qu'on appelle le PCAET, de la MEL, adopté en février 2021, fixe l'objectif de multiplier par 2,3 la production d'énergie renouvelable et de récupération d'ici 2030. L'objectif est d'atteindre une part de 18 % d'énergie renouvelable produite localement dans la consommation du territoire d'ici 2050 contre 10 % selon les dernières données disponibles. Il s'agit, dans le cadre de cette concertation, d'identifier les zones préférentielles qui sont à même d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable. Pour cela, nous allons mettre en place une concertation. Cette concertation aura plusieurs cibles : la première des cibles sera le public, le grand public, l'ensemble des Seclinois ; et la deuxième sera l'ensemble des professionnels, zones industrielles, zones commerciales, monde agricole ainsi que l'industrie. On a ciblé deux types de modalités : la mise à disposition des pièces qui permettent la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et un registre qui

sera lui à disposition du public aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie. L'ensemble des acteurs hors grand public ont déjà commencé à être approchés et nous avons prévu, en accord avec eux-mêmes, de mettre en place une réunion sur septembre-octobre. L'objet de cette délibération est de proposer au Conseil Municipal de décider de mettre à disposition les propositions de zones d'accélération des énergies renouvelables à l'échelle de la commune pour la consultation et d'acter les modalités de la concertation qui ont été exposées ci-dessus.

**Monsieur le Maire** : Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Je n'en vois pas. On passe donc au vote. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (33 voix pour).**

**Délibération n° 21**  
**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE À DES ASSOCIATIONS**  
**CARITATIVES**

**Madame GAUDEFROY** : La délibération n° 21. Il s'agit de la convention de mise à disposition d'un véhicule utilitaire à des associations caritatives. Nous rappelons que la Ville est résolument engagée dans le soutien et la promotion des actions caritatives et d'intérêt général qui sont menées par nos associations locales. Ces initiatives contribuent significativement au bien-être et à la cohésion sociale des Seclinois. Dans ce contexte, la municipalité souhaite officialiser le prêt d'un véhicule communal aux associations caritatives, afin de leur permettre de mener à bien leurs missions dans les meilleures conditions possible. La présente délibération a pour objectif d'officialiser et de réglementer ce prêt, en veillant à respecter les principes de transparence, d'égalité et d'intérêt général. Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider d'autoriser, pour leurs activités caritatives et d'intérêt général, le prêt d'un véhicule utilitaire communal aux associations seclinoises suivantes : les restos du cœur ; l'ADE, il y a une erreur, c'est l'aide aux défavorisés économiques et non pas l'aide aux demandeurs d'emploi ; le Secours Populaire ; et enfin, de cadrer l'usage du véhicule par une convention de mise à disposition.

**Monsieur le Maire** : Merci. Monsieur VANDENKERCKHOVE.

**Monsieur VANDENKERCKHOVE** : Je me déporte à nouveau.

**Monsieur le Maire** : Décidément ! Merci. Y a-t-il des observations sur cette délibération ? Pas d'observations. Nous pouvons donc passer au vote, Monsieur VANDENKERCKHOVE se déportant. Y a-t-il des abstentions ? Votes contre ? Vote à l'unanimité, merci.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (32 voix pour).** 1 déport (Didier VANDENKERCKHOVE, membre d'une association).

**Monsieur le Maire** : Nous en avons terminé avec cet ordre du jour. Il est 20 heures, dans une heure la France joue au football, on est totalement dans le timing, pas de souci. Je vous invite d'ailleurs toutes et tous à rejoindre le lieu de guinguette sur le parc de la Ramie puisque conformément à l'orientation que nous donnons, le club de football de Seclin, comme je le disais tout à l'heure, a pris la mesure de cette possibilité de pouvoir accueillir des événements sur ce site, et donc il organise ce soir une fan zone à laquelle vous êtes bien évidemment toutes et tous conviés. Voilà, à tout de suite ou à plus tard, enfin, quand vous voulez. Bonne soirée !

Séance levée à 19 heures 58.

Approuvé au Conseil municipal du 20 septembre 2024

**Amira EL MESSAOUDI**

Secrétaire de séance

Conseillère municipale déléguée  
à la Vie Associative



**François-Xavier CADART**

Maire de SECLIN

Conseiller départemental  
Vice-président aux Sports et à la vie associative